



Le Tri M I E R S triel

Le mot du maire

Nous vivons une période exceptionnelle : la preuve, c'est que je suis toujours votre maire ! Mais soyons sérieux, car la situation gravissime dans laquelle nous sommes l'exige. La période de confinement nous oblige à rester chez nous, avec des sorties autorisées seulement pour des raisons de nécessité, avec bien sûr une autorisation de déplacement.

Ce sont évidemment les personnes seules, âgées, isolées, mais aussi malades ou handicapées, n'ayant pas de moyen de locomotion, qui sont les plus touchées. Alors, c'est le moment de faire jouer à fond la solidarité entre citoyens et le « vivre ensemble ». Il est nécessaire que chacun soit attentif à tous ces gens qui peuvent avoir besoin d'aide, que ce soit de votre famille, de vos amis ou des voisins.

L'équipe municipale se doit d'être les coordonnateurs de cette entraide qui s'installe. Nous avons mis en place un service de solidarité qui a répertorié les personnes qui peuvent avoir besoin de secours et entrons régulièrement en contact avec elles : il leur est notamment proposé de faire leurs courses. D'autres aussi peuvent les appeler, mais il vaut mieux avoir plusieurs contacts qu'aucun. En tous cas, nous souhaitons que personne ne reste isolé ou en manque de quelque chose, on trouvera toujours une solution ou quelqu'un pour vous venir en aide.

L'approvisionnement en nourriture est un des problèmes majeurs, alors si on peut aller au plus près, c'est encore le mieux. C'est pourquoi, avec nos boulangers, qui sont disponibles de 7h à 20h, sauf le lundi, nous avons amélioré l'offre de produits proposés. Ainsi, vous pouvez commander légumes, fruits, viande, charcuterie, produits laitiers et plats cuisinés, venant exclusivement de producteurs locaux.

Ces événements nous font prendre conscience que la proximité, c'est vraiment important.

Comme beaucoup de commerçants et d'artisans, les services administratifs sont impactés par cette crise. L'école est toujours fermée, l'agence postale aussi, de même que le secrétariat de la mairie. Mais nous répondons aux demandes urgentes par l'intermédiaire des numéros d'appels qui vous sont communiqués dans ce bulletin. Les associations et clubs sont touchés également, puisque les animations, réunions, compétitions sont annulées ou reportées.

Tout ce que l'on peut souhaiter c'est que ce virus nous laisse un peu tranquille, et que cette période se termine au plus vite, parce que les conséquences économiques sont graves, surtout pour ceux qui sont dépendants du tourisme et ils sont nombreux chez nous. Courage à eux et à tous. En attendant, prenez soin de vous, ne prenez pas de risques, ne sortez que si c'est vraiment indispensable.

Épistolièrement, je vous embrasse ou vous donne une chaleureuse poignée de main, ça fait du bien.

Bernard Calmon, maire de MIERS

L'agence postale

**L'agence postale assurera une permanence
mardi et jeudi
de 9 h à 12h
à partir du 21 avril.**

État Civil

Naissances :

MORMENTYN Haydan né le 26/11/2019 à Brive
chez MORMENTYN Jérémy et SANSON Céline
EFFOSSE Tess née le 13/02/2020 à Cahors
chez EFFOSSE Sébastien et GUILLOT Laura

Décès :

Paulette IZORCHES à Gramat le 25 mars



Résultats provisoires des élections municipales

Les municipales se sont tenues le 15 mars 2020. Le 1^{er} tour des élections municipales a mobilisé 83,38 % des électeurs cette année.

Dix candidats s'assurent dès le premier tour une place au conseil. Mentionnons que lors d'un scrutin plurinominal, mis en place de manière automatique dans les communes de moins d'un millier d'habitants, les candidats se présentent sur des listes, mais ce sont les votes qu'ils obtiennent individuellement qui sont pris en compte. Un siège au conseil municipal est attribué automatiquement à un candidat s'il a atteint le score suivant : plus de 50 % des votes et au moins 25 % des voix des inscrits.

Sont élus au 1^{er} tour : Caroline Mey 72,16 % des suffrages, Benoît Laville 69,07 %, Marie-Pierre Cassabois 68,72 % des suffrages, Jeanne Aubert (62,88 %), Mélanie Verbiguie (62,88 %), Séverine Lafargue (62,54 %), Emmanuel Cros (61,51 %), Michaël Bouchet (61,16 %), Olivier Genries (58,41 %) et Jean-Bernard Boudet (55,67 %).

Résultats des autres candidats : Benoît Souladié (45,70 %), Jean-Francois Chuc (45,36 %), Jean-Luc Barrat (42,95 %), Claire Bouscarel (42,95 %), Corinne Pasquié (38,14 %), André Pouzalgues (32,64 %), Daniel Vedrine (32,64 %), Grégory Lessard (31,95 %), Tom Pasquié (31,61 %), Camille Abraham Marcenac (29,89 %), Mickael Bourdie (29,55 %) et Maud Pourchet (25,42 %).

Les dangers liés à l'épidémie de coronavirus étant trop importants, nous vous signalons que le gouvernement français a annoncé le report du scrutin du second tour au mois de juin, voire à cet automne. Jusque-là, c'est le conseil municipal en place qui gère la commune.



COMMUNIQUÉ du 11 avril 2020 de Serge Rigal, président du Conseil départemental et des conseillers départementaux

ACTIONS DE SOUTIEN AUX PRODUCTEURS LOTOIS

L'agriculture lotoise est actuellement très fortement impactée par la crise sanitaire. Pour trouver des débouchés aux productions lotoises, les acteurs locaux sont mobilisés.

Plusieurs réunions de travail et de coordination ont été organisées par le préfet du Lot avec les élus (président du Département, parlementaires), la chambre d'agriculture et les professionnels de la grande distribution pour trouver ensemble des solutions.

Car la période des **asperges** et des **fraises** démarre, les chèvres produisent beaucoup de lait pour les **cabécous** et **rocamadours**, les légumes de printemps sortent de terre et, à l'approche de Pâques, l'**agneau fermier du Quercy** est plus que jamais de saison...

Mais les restaurants et les cantines sont fermés et tous les marchés de plein vent ne sont pas ouverts. Et pendant cette période de crise sanitaire, les consommateurs se tournent plus volontiers vers des produits de longue conservation, emballés, plutôt que vers des produits frais, des produits plaisir.

Pour inciter les consommateurs à acheter des produits locaux, une **grande campagne de communication** sous la bannière commune « **Oh my Lot !** » va donc être lancée, avec le slogan « Je soutiens nos producteurs, j'achète local ». Elle incite les clients des commerces qui vendent des produits frais et locaux à privilégier ces achats. Comme un geste citoyen. Mais aussi pour continuer à se faire plaisir en ces temps de crise.

Parallèlement, la Chambre d'Agriculture travaille à mettre en relation les producteurs et les grandes et moyennes surfaces afin de renseigner sur les produits disponibles et leurs volumes.

Où trouver les produits lotois?

Retrouvez les produits locaux dans les **commerces près de chez vous**, dans les **épiceries**, dans les **petites, moyennes et grandes surfaces**, dans les **magasins de producteurs**, directement **chez les producteurs** ou sur les **marchés** encore ouverts.

Bon à savoir :

- La plateforme Bienvenue à la ferme recense les ventes directes
www.bienvenue-a-la-ferme.com
- La plateforme de la Région Occitanie **solidarite-occitanie-alimentation.fr/** recense les producteurs locaux qui assurent des livraisons
- L'annuaire de Bio 46 répertorie les producteurs bio :
<https://fr.calameo.com/read/00528184077a2c84e1714>
- La liste des marchés en activité est actualisée sur le site de la préfecture du Lot : **www.lot.gouv.fr/**

De nombreux produits reconnus participent à la renommée du Lot

AOC (Appellation d'origine contrôlée), AOP (Appellation d'origine protégée), IGP (Indications géographiques protégées) ou Label Rouge : les signes de qualité sont nombreux pour les productions lotoises. Les soutenir par un acte d'achat, c'est soutenir l'avenir de ces productions.

Rocamadour, Fraises du Périgord, Agneau fermier du Quercy, Canard à foie gras du Sud-Ouest, Boeuf Limousin, Vin de Cahors, Coteaux du Quercy, Coteaux de Glanes, Vin du Lot, Noix du Périgord, Melons du Quercy, Safran du Quercy sont sans doute les productions de qualité les plus connues et reconnues.

Mais bien d'autres concernent aussi l'agriculture lotoise au fil des saisons : Chasselas de Moissac, Pruneau d'Agen, Agneau fermier des Pays d'Oc, Jambon de Bayonne (production), Porc au grain du Sud-Ouest, Veau de l'Aveyron et du Ségala, Volailles de Gascogne, Prune Reine Claude... Sans oublier la Truffe noire du Quercy qui fait aussi la renommée du département.



Approvisionnement local

Les producteurs ont besoin de nous, nous avons besoin d'eux !

L'offre de notre commerce 'Au Fournil Miersois' a été étoffée : légumes, fruits, viande, fromages, chocolat...

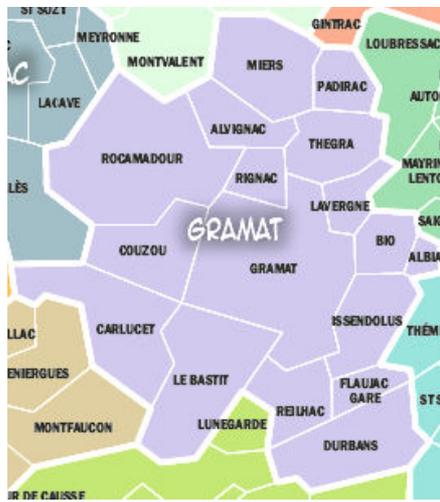
de ces différents producteurs :

Les fermiers de Rocamadour (Alvignac):	Benoît Bonizzoni : 05 65 38 86 05
La ferme de Raillette (Alvignac):	Odile Arcoutel : 06.78.55.65.68.
La Ferme en Paille (Gramat):	Patrice Ravet : 06 84 48 67 99
Le petit Mas (Montvalent):	Charlotte Vizy : 06 79 80 88 14
La ferme de Borie (Miers) :	Guillaume et Isabelle Lavergne : 06 33 19 72 01
La Grange aux truffes (Padirac):	Jan Vanderborcht : 05 65 34 57 28
Le GAEC de Mordesson (Rignac):	Guillaume Alibert 05 65 33 17 80
Olivier Genries (Miers) :	06 81 78 58 63

Vos conseillers départementaux présentent leurs actions

Notre engagement en faveur de la qualité de vie des Lotois se concrétise fortement.

La jeunesse est une de nos priorités. Ainsi, sous notre compétence *éducation*, les 20 collèges publics sont modernisés ; le collège de Gramat a bénéficié de travaux qui améliorent à la fois l'accessibilité, le cadre (mise en place d'un monte-personnes et travaux de rénovation) et la qualité de l'enseignement grâce à une dotation importante de matériel informatique et le financement des actions culturelles.



La démarche de qualité alimentaire de la cantine s'est renforcée. C'est une préoccupation majeure avec la mise en place d'un plan alimentaire et **le développement de l'approvisionnement en produits locaux**. Le collège de Gramat, particulièrement volontaire, contractualise déjà 58% de produits locaux, (en avance par rapport à la loi qui prévoit ce chiffre en 2022) et la part des produits issus de l'agriculture biologique va croissante. En parallèle, la lutte contre le gaspillage alimentaire est menée en partenariat avec le Syded, tri et actions pédagogiques sont instaurés pour une prise de conscience des jeunes.

Mais la seule volonté ne suffit pas pour atteindre cet objectif du bien-manger. L'enjeu est aussi celui d'une agriculture durable, c'est-à-dire qui respecte l'équilibre environnemental, et le bien-être des agriculteurs. C'est pourquoi le projet doit être pensé dans sa globalité.



La production locale, le bio, les bons produits nécessitent **une stratégie du Département en faveur de nos agriculteurs**. Le développement des circuits courts ne peut se faire qu'en aidant la filière à se structurer, offrant ainsi des conditions financières équilibrées entre producteurs et acheteurs. Partenaire privilégié de la Chambre d'agriculture et de Bio 46, notre collectivité impulse, par des appels à projet, une dynamique dans ce domaine qui devrait, dès 2020, porter ses fruits : en aidant les producteurs à s'organiser pour répondre à la demande croissante des consommateurs lotois.

Avec la ferme intention d'élargir cette démarche à nos ehpad en faveur de nos aînés et à la restauration en général. Le Département se veut moteur dans cette évolution majeure attendue par tous ! Localement en cette période de confinement, nous aidons à mettre en relation consommateurs et producteurs, les uns et ayant respectivement besoin des autres ! Preuve que la démarche de développement des circuits courts que nous menons est essentielle ! C'est le cours de l'Histoire !

Notre volonté pour contribuer à l'enjeu mondial que constitue **la lutte contre le réchauffement climatique** s'est concrétisée en décembre dernier, par la création d'une instance départementale dédiée à la transition énergétique (maîtrise de la consommation énergétique et développement de la production d'énergies renouvelables).

Le Département œuvre pour une ruralité vivante et **soutient les petites communes dans leur projet d'aménagement** comme celui du commerce de proximité de Miers et des logements communaux ou la modernisation et la mise aux normes du centre aqua récréatif de Gramat De plus, le plan pour l'attractivité vise à faire connaître le Lot et attirer des personnes qualifiées dans nos entreprises qui ont du mal à recruter, comme les professions médicales.

De plus, le Département et l'Etat travaillent main dans la main pour **lutter contre la pauvreté** avec la mise en place d'un plan de prévention tourné en particulier vers les jeunes et l'accès à l'emploi : le déploiement d'un réseau de premier accueil social inconditionnel de proximité et de référents de parcours permet une meilleure prise en charge. Afin d'améliorer l'insertion des bénéficiaires du RSA, la généralisation du contrat d'engagement réciproque est actée. Nous avons également signé le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées qui simplifie le parcours des Lotois les plus vulnérables pour accéder durablement à un logement digne et adapté.

La lutte contre la précarité se fait aussi par la prévention : nous avons aussi choisi d'accentuer l'accompagnement par la protection maternelle et infantile des parents les plus vulnérables Enfin, **l'aide auprès des femmes victimes de violences conjugales est une priorité** ! Notre vigilance est accrue en cette période à risque pour les femmes et enfants notamment...

Sur le canton de Gramat, nous participons, au côté des services de l'Etat, l'ARS, au **comité de pilotage concernant le projet de réhabilitation de l'hôpital rural de proximité**. Nous sommes assurés aujourd'hui du maintien de l'hôpital qui fait figure de modèle puisqu'il fonctionne grâce à l'intervention des médecins de ville. C'est un service public de proximité reconnu. Nous demandons à l'Etat des moyens pour que, dans le projet futur, une unité de soins palliatifs soit bien prévue. Nous avons d'ores et déjà obtenu des places de SSIAD supplémentaires (service de soins infirmiers à domicile). Nous revendiquons surtout l'amélioration des conditions de travail des soignants qui sont toujours à flux tendus ! L'utilité de cette lutte est confirmée en cette période d'épidémie ou nos soignants font figure de héros car leur engagement est exemplaire !

La compétence du Département étant celle **des ehpad**s, nous travaillons sur un projet permettant de s'adapter à la demande de maintien à domicile des personnes âgées. C'est l'enjeu principal ! Permettre une vie autonome le plus longtemps possible à la personne âgée et accompagner son maintien au domicile dans les meilleures conditions. Le 2^e enjeu est d'adapter les ehpad à la prise en charge de personnes de plus en plus dépendantes, car arrivées plus tardivement. L'idée est que les services rendus au sein des ehpad puissent s'ouvrir le plus largement possible vers le domicile avec de l'accueil de jour ou de nuit, de l'aide aux aidants... ; Lot à domicile est un organisme public qui, nous l'avons souhaité, permet l'intervention de personnel qualifié pour prendre en charge les personnes handicapées ou âgées à domicile

Nous sommes aussi les porte-paroles des inquiétudes des citoyens au sein de la **commission locale de suivi de la station de méthanisation de Gramat**. Suite à l'enquête menée par le ministère de l'écologie que nous avons sollicitée en 2019, nous avons œuvré en faveur d'un contrôle strict des épandages et de la station ; ainsi, un observatoire scientifique a été constitué : sont mis en place un suivi scientifique du comportement des abeilles, de la micro-faune en comparant leur comportement sous différents modes de fertilisation, l'étude de la dynamique d'infiltration du digestat sur différentes parcelles, un suivi rigoureux de la qualité des eaux souterraines, la quantification de la valeur agronomique du digestat, la traçabilité est encore améliorée...

En cette période de crise sanitaire et de confinement, nous restons à votre disposition !

Caroline Mey et Maxime Verdier

Caroline.mey-fau@lot.fr Tél 06 28 30 36 54

Comment joindre les services du Département ?

Les différents sites du Département du Lot étant fermés à l'accueil physique, suite aux mesures de confinement destinées à lutter contre la propagation du Covid-19, un renforcement de l'accueil téléphonique pour les usagers a été effectué, avec la création de deux numéros spécifiques.

- appelez le **05 65 53 48 48** uniquement pour toutes les **urgences sociales**, notamment celles concernant les personnes âgées, les personnes handicapées et la protection de l'enfance.
- appelez le **05 65 53 43 43** pour les appels d'urgence concernant les autres domaines de compétence du Département : routes, éducation, environnement, patrimoine, culture, éducation...

Ces numéros sont accessibles aux horaires habituels de travail.

- A noter : l'accueil de la **Maison des personnes handicapées** est également fermé. Néanmoins, les demandes urgentes formulées continuent à être traitées.
- Concernant les demandes **d'aide pour l'acquisition de véhicules et de vélos électriques**, la plateforme est activée sur *Lot.fr*



Durant le confinement, le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste est fermé.

Le ramassage hebdomadaire est maintenu, mais

TOUT ce que vous mettez dans les bacs verts est mélangé avec le contenu des bacs marrons.

L'ensemble de la collecte est ainsi incinéré, ce qui augmente considérablement l'impact carbone.

C'est pourquoi le geste citoyen serait que chacun **stocke au mieux les matières recyclables à son domicile** jusqu'à la reprise du centre de tri.

Merci de votre compréhension.



Les amis de la Source

Pour sa première animation de l'année 2020, l'ASSOCIATION DES AMIS DE LA SOURCE SALMIERE a frappé TRÈS FORT ! Déjà en invitant le soleil qui a accepté, de très bonne humeur, l'invitation. Ensuite, toute l'équipe de bénévoles autour de sa présidente, Véronique CROS, a œuvré, sans discontinuer, toute la journée, pour offrir aux 1500 visiteurs passionnés, les techniques de fabrication à l'ancienne des différents produits du cochon : pâté de tête, boudin, saucissons, saucisses andouillettes, crépinettes...

Sous l'œil sévère mais amusé de Hébé, enfin de retour sur son socle, on pouvait trouver les fromages des « Fermiers du Rocamadour » d'Alvignac, les produits des « Abeilles du Ségala » de Miers, ceux de la « Ferme de Raillette » d'Alvignac, ceux de la ferme d'Espagnol, l'huile de noix du Moulin de St Céré, les « Caracoles du Causse » de Cuzance, les céramiques Fara de St Céré et pour ceux qui recherchaient de la littérature sur les richesses gastronomiques du Lot, les éditions Tertium de Vayrac complétaient la recherche.

Des produits frais comme le boudin ou le pain artisanal (nature ou au noix) étaient eux aussi offerts à la vente sur le stand de l'association. Il faut remercier, tout particulièrement Benoît Souladié de Miers qui a assuré toute la fabrication et cuisson des pains dans son four du Mas D'avet.

Le chapiteau-cuisine fut pris d'assaut à la mi-journée et, en moins d'une heure, tous les repas préparés ont été engloutis... (tourin, huîtres, crépinettes et saucisses fraîches) ...



D'autres animations autour de la cuisine du cochon se sont déroulées pendant l'après-midi et, vers 17 h, le jury du concours de dessins des enfants du RPI a attribué les prix à **Lyna** et **Aimma** pour l'école de Rocamadour et **Louis** et **Alice** pour celle de Miers. Quant au résultat de la tombola, c'est **Laure BEX** qui a remporté le quart arrière du cochon !

Journée bien remplie ! Une nouvelle mission réussie pour l'équipe de l'association. Et même si, parfois cette journée autour du cochon a bouchonné, un grand merci à toutes et tous.

Miers Animations

En cette nouvelle année 2020, l'ensemble des membres de l'association Miers Animation est motivé et regorge de projets afin d'animer notre village !

Cinq nouveaux membres ont fait leur entrée dans l'équipe pour renforcer notre association. Nous leur souhaitons la bienvenue et une longue implication au sein du comité des fêtes.

Compte tenu de l'interdiction de regroupements, la fête votive initialement prévu le week-end du 13 et 14 juin n'aura pas lieu.

Nous espérons organiser une journée en septembre au four à pain de Fialy.

Le comité des fêtes Miers Animation espère vous retrouver nombreux lors de cette manifestation !

Le président

Club des bons vivants

Un invité surprise, non désiré, bouleverse notre quotidien. Nos activités, jeux de cartes, scrabble, cours informatique, marche etc. sont reportées ; notre sortie au restaurant prévue le 28 mars a été annulée ; nous sommes dans l'incertitude pour l'après-midi théâtre de mai.

Toutes ces contraintes sont transitoires, dès que cela sera possible, nous reprendrons le cours normal des choses.

Puisque nous ne pouvons parler de demain, parlons d'hier et de notre sortie « Stockfish » qui a eu lieu le 6 Mars, sortie organisée par le club de Thégra, à laquelle s'est joint le club d'Alvignac. Nous étions 70 sous un ciel finalement assez clément à suivre le matin, la visite guidée de Villefranche de Rouergue ; puis à déguster un excellent repas.

Merci à nos soignants ! Une pensée pour nos aînés !

Depuis quelques jours, les enfants de Miers se mobilisent et font des dessins pour les personnels soignants et les résidents de l'hôpital et des ehpad de Gramat. Les soignants sont épuisés, les personnes âgées isolées... Ces gestes visent à encourager chacun à tenir durant cette période difficile. Vous pouvez déposer les dessins à la boulangerie.



La cantine de l'école

Suite à la fermeture du Lion d'Or et jusqu'au confinement les enfants de l'école de Miers ont pris leur repas de midi dans la salle communale. Le SIVU Etoile a acheté un lave-vaisselle et un micro-ondes et la mairie de Miers a acheté des assiettes et des couverts. Les repas ont été fournis par Le Pech de Gourbière à Rocamadour. Visiblement, les enfants sont satisfaits.



Fabrication de masques

Des volontaires, notamment du club des aînés, se sont lancées dans la fabrication des indispensables masques. Leur objectif est d'en mettre à la disposition de tous en dépôt à la boulangerie.

Recherches : de tissu (pas synthétiques) et surtout d'élastiques ou éventuellement de lacets.

Contactez Arlette Thelliez ou le déposer chez elle.

Exemples de fabrication : sites avec des tutoriels

-Lien vers masque à partir de bandana :

<https://www.dossierfamilial.com/actualites/social-sante/coronavirus-trois-tutos-pour-fabriquer-votre-masque-alternatif-433325>

- Lien avec serviette en papier :

<https://www.parismatch.com/Actu/Sante/Serviette-en-papier-tissu-Comment-se-fabriquer-un-masque-artisanal-1680977>

I. Objet

Dans le cadre d'une situation dégradée et pour pallier à la pénurie de masque de soins, un modèle de création de masque de soins en textile est proposé pour :

- **Permettre de se protéger**
- **Continuer son activité professionnelle**
- **Permettre le maintien de l'activité de l'établissement et la prise en charge des patients**

II. Secteurs et professionnels concernés

Tous les professionnels du CHUGA :

- Des services de soins ne prenant pas en charge de patients Covid-19*
- Des services supports

* les services prenant en charge les patients Covid-19 sont :

- Médecine infectieuse
- Secteurs de réanimation
- Pneumologie
- Les services de médecine interne (3^{ème} A, B et C)



III. Fabrication et entretien du masque de soins textile

Matériel nécessaire pour la réalisation :

- Chutes de coton (environ 20 cm) pour l'extérieur et la doublure
- Molleton fin, polaire fine, ...
- Elastique souple



Le masque de soin est composé de 2 couches de tissus en coton et 1 couche de molleton disposée entre les 2 couches.

Patron en annexe

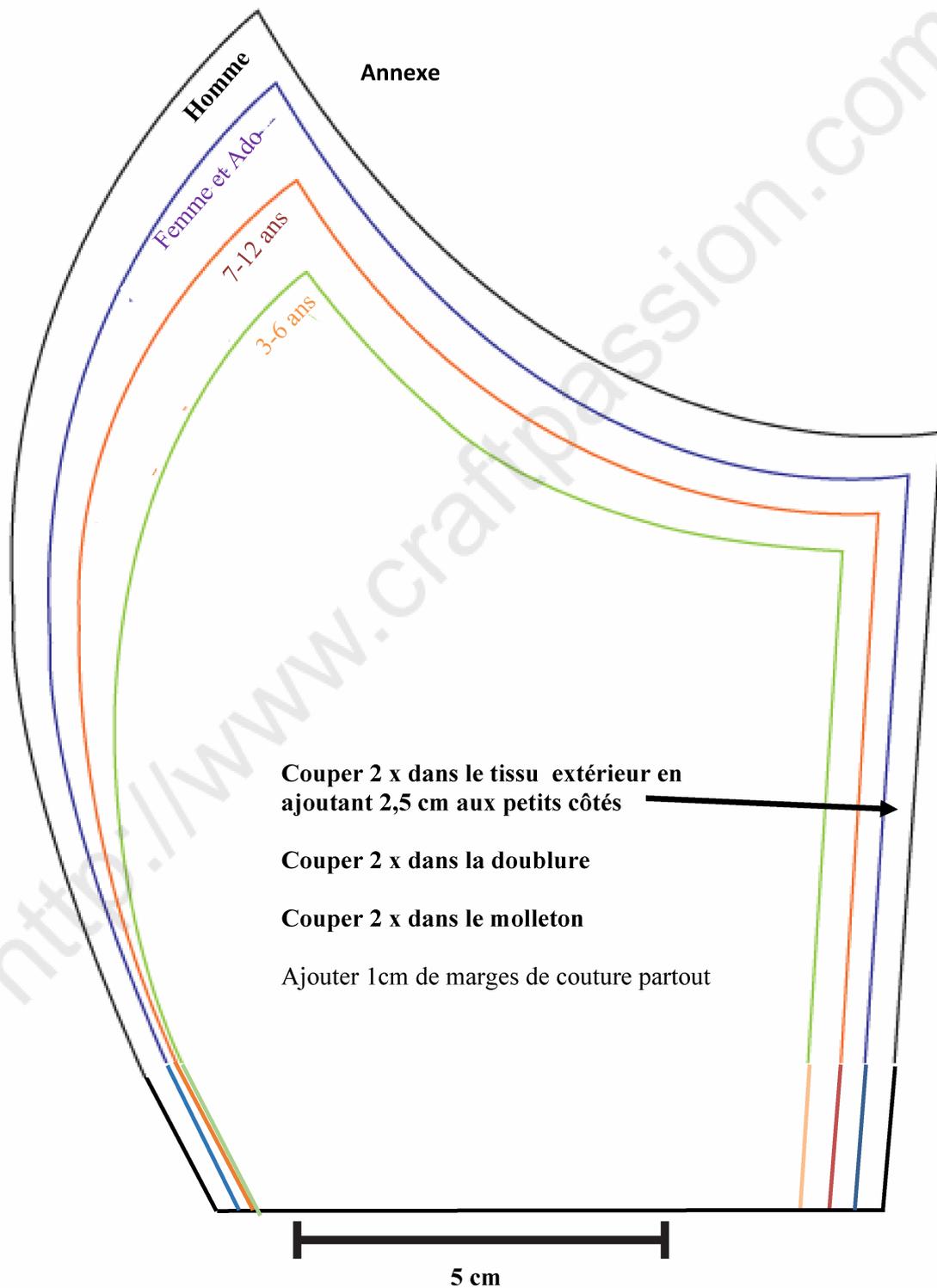
Entretien du masque :

- Celui-ci est à la charge du professionnel
- Le laver **quotidiennement** à son domicile à 30°C avec du détergent classique

IV. Etapes de fabrication

1- Découper le patron (annexe)
2- Découper les pièces de tissu en coton nécessaire (voir patron) : nous obtenons 4 pièces de tissu
3- Découper le molleton (voir patron) : nous obtenons 2 pièces de molleton
4- Couper environ 2 élastiques de 30 cm pour le grand modèle (adapter la longueur à la taille souhaitée)
5- Assembler les 2 pièces de tissu « extérieur » « endroit contre endroit » partie arrondie
6- Faire le même assemblage pour les 2 pièces tissu doublure
7- Assembler les 2 pièces de tissu obtenues « endroit contre endroit » en insérant les 2 pièces de molleton Coudre uniquement en haut et en bas : ne pas coudre les petits côtés
8- Retourner l'ensemble sur l'endroit
9- Surpiquer la couture centrale (verticale)
10- Surpiquer le haut et le bas à quelques millimètres du bord
11- Replier les petits côtés (2 fois 1 cm) - repasser
12- Piquer à quelques millimètres du pli pour créer une coulisse
13- Faire glisser le nœud dans la coulisse pour le confort





Mesurer ce segment avant de découper le patron

**Le broyeur de végétaux
a été subventionné par :**



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.